

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p><b>Séance du</b> 24 mars 2025</p> <p><b>Date de convocation</b> 17 mars 2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>En exercice..... <b>27</b></p> <p>Présents ..... <b>21</b></p> <p>Pouvoirs ..... <b>04</b></p> <p>Votants ..... <b>25</b></p>	<p>Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à 18 h 35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAUULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAÏY, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGAUULT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Nadine DESCHAMPS à Léon TAISNE, François BIQUEILLON à Hervé LOUR</p> <p><u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Arnaud DAMIEN</p>
--	---

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **25.16 – AUTRES CONTRATS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA SOCIETE ODELCO « J'ALLUME MA RUE »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En 2016, la commune de Pont de l'Arche a souhaité expérimenter une réduction de l'éclairage public sur une partie de la nuit, dans les rues, avec la volonté de promouvoir une consommation énergétique raisonnée compatible avec un développement durable et, en tenant compte du fait que la consommation par point lumineux dépend du temps d'éclairage et de la vétusté du matériel.

Ce sont 25 armoires, à ce jour, qui sont dotées du système d'éclairage à la demande.

Pour des raisons de sécurité, les axes suivants ne sont pas dotés du système et restent éclairés pendant la nuit :

- Le rond-point des écoles
- La RD 6015, en traversée de ville et le pont enjambant l'Eure et la Seine
- La place Aristide Briand
- Le centre-ville

Le bilan des 5 dernières années d'utilisation est le suivant :

- Nombre d'allumages en :
  - 2020 : 10 250
  - 2021 : 12 120
  - 2022 : 15 950
  - 2023 : 22 024 (ajout de zones et avancée de l'horaire d'allumage)
  - 2024 : 22 300

C'est dans ce cadre que la Société ODELCO et la Ville de Pont de l'Arche ont décidé de renouveler la convention, pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour un montant forfaitaire annuel de 1 500 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la convention fixant les principes de cette collaboration quadriennale,  
 Vu l'avis de la Commission 1 du 03 mars 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de collaboration avec la Société ODELCO qui fixe les principes de gestion du système,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à cette délibération sont inscrits chaque année sur le Budget Principal
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	<b>25</b>
Pour	<b>25</b>
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire  
 Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**